

NOTICE ANNUELLE INITIALE

30 avril 2004

**CUMBERLAND RESOURCES LTD.
505 Burrard Street, bureau 950
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7X 1M4**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
NOTES PRÉLIMINAIRES	1
Intégration des états financiers	1
Date de l'information	1
Énoncés prospectifs	1
Monnaie de présentation	1
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	2
Dénomination sociale et constitution	2
Liens intersociétés	2
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	2
Historique sur les trois derniers exercices	2
Acquisitions et dispositions importantes	4
Tendances	4
DESCRIPTION NARRATIVE DES ACTIVITÉS	4
Généralités	4
Réglementation gouvernementale applicable	4
FACTEURS DE RISQUE	7
Caractère spéculatif de l'exploration minière et incertitude à l'égard des projets de mise en valeur	7
Risques liés à l'exploitation	7
Risques liés à la non-disponibilité d'une assurance	8
Risques liés au financement et dilution	8
Ressources minérales	8
Historique d'exploitation limitée : pertes	8
Volatilité du cours des actions	9
Volatilité du cours de l'or	9
Fluctuations monétaires	9
Répercussion d'augmentations du prix des produits et matériaux utilisés pour la construction	10
Questions relatives aux titres de propriété	10
Concurrence pour les biens-fonds de minéraux	10
Dirigeants-clés	10
Exigences environnementales et autres exigences réglementaires	10
Conflits d'intérêts	11
PROPRIÉTÉ MEADOWBANK, NUNAVUT	11
Description et emplacement de la propriété	11
Accessibilité, climat, ressources locales, infrastructure et géomorphologie	13
Historique	13
Cadre géologique	14
Exploration	14

Minéralisation	17
Forage	18
Échantillonnage, analyse et sécurité.....	20
Estimations des ressources minérales et des réserves minérales.....	22
Exploration et mise en valeur	24
PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES.....	25
Information annuelle.....	25
Dividendes	25
RAPPORT DE GESTION	25
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	25
DIRIGEANTS	25
Mandats des administrateurs	27
Contrôle sur les titres	28
Interdiction d'opérations ou faillite d'une société.....	28
Amendes ou sanctions.....	28
Faillites personnelles.....	28
Conflits d'intérêts.....	29
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	29

NOTES PRÉLIMINAIRES

Intégration des états financiers

La présente notice annuelle intègre par renvoi le rapport de gestion de la société ainsi que ses états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003, dont des exemplaires peuvent être obtenus sur le site de SEDAR à www.sedar.com. Toute l'information financière contenue dans la présente notice annuelle a été préparée conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Date de l'information

Sauf avis contraire, toute l'information contenue dans la présente notice annuelle est au 30 avril 2004.

Énoncés prospectifs

La présente notice annuelle contient certains énoncés et certains renseignements prospectifs concernant la société. Ces énoncés et ces renseignements sont fondés sur les opinions de sa direction, sur des hypothèses de la société et sur les informations dont cette dernière dispose actuellement. Lorsqu'ils sont utilisés dans le présent document, les mots et expressions *prévoir*, *être d'avis que*, *estimer que* et *s'attendre à* et d'autres expressions similaires, dans la mesure où ils renvoient à la société ou à sa direction, visent à identifier des énoncés prospectifs. La présente notice annuelle contient des énoncés prospectifs concernant l'entreprise et les affaires de la société. Ces énoncés reflètent le point de vue actuel de la société sur des événements futurs et sont assujettis à certains risques, incertitudes et hypothèses. Plusieurs facteurs peuvent faire en sorte que les résultats ou les réalisations réels de la société soient très différents des résultats ou des réalisations futurs pouvant être exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Des facteurs d'importance sont décrits à la rubrique *Facteurs de risque* de la présente notice annuelle. Les variations de la conjoncture économique générale et les changements apportés à la stratégie d'entreprise sont d'autres facteurs qui peuvent ou non être mentionnés dans la présente notice annuelle. Si un ou plusieurs de ces risques et de ces incertitudes se concrétisent ou si des hypothèses sous-jacentes s'avèrent inexactes, les résultats réels pourraient être très différents des résultats prévus, attendus ou anticipés. La société n'a pas l'intention de mettre à jour ces énoncés prospectifs, et elle n'assume aucune obligation à cet égard.

Monnaie de présentation

Sauf avis contraire, tous les montants sont en dollars canadiens, la monnaie de présentation de la société.

CUMBERLAND RESOURCES LTD. NOTICE ANNUELLE

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Dénomination sociale et constitution

Cumberland Resources Ltd. (nous, nos, notre, *Cumberland* ou la *société*) a été constituée en société le 4 décembre 1979, sous la dénomination de Eton Resources Ltd., en vertu de la loi intitulée *Company Act* de la Colombie-Britannique. Le 11 avril 1980, la dénomination Eton Resources Ltd. a été remplacée par Cumberland Resources Ltd. Le 30 novembre 1982, la société a obtenu une inscription extra provinciale en Ontario et, le 19 février 2001, elle a obtenu une inscription extra provinciale dans le Nunavut.

Le siège social et l'adresse principale de la société est le 505, Burrard Street, bureau 950, C.P. 72, One Bentall Centre, Vancouver (Colombie-Britannique) V7X 1M4. Le bureau enregistré de la société est situé au 1055, Dunsmuir Street, bureau 2300, Vancouver (Colombie-Britannique) V7X 1J1.

Liens intersociétés

La société n'a pas de filiale.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Historique sur les trois derniers exercices

La société est une entreprise d'exploration et de mise en valeur minières exerçant des activités d'acquisition, d'exploration et de mise en valeur de propriétés minières dans le Nunavut, au Canada, principalement de propriétés aurifères. Le développement général de l'activité de la société au cours des trois derniers exercices est présenté ci-après.

Depuis 2000, la société mène activement des travaux d'exploration dans le cadre de son projet aurifère Meadowbank (le *projet Meadowbank* ou *Meadowbank*) dans le but d'en accroître les ressources connues et les niveaux de confiance relatifs aux catégories de ressources. Au cours du printemps 2000, la société a demandé à MRDI Canada (maintenant AMEC) d'exécuter, relativement au projet Meadowbank, une étude de préfaisabilité tenant compte de l'exploitation d'une mine à ciel ouvert pendant 9 ans et d'une production souterraine de 2 250 tonnes par jour. D'après les conclusions de l'étude, la rentabilité du projet augmenterait de beaucoup si les ressources minérales étaient plus importantes. Au cours de l'automne 2001, une évaluation économique préliminaire a été exécutée avec MRDI Canada dans le but d'évaluer l'impact économique d'une nouvelle découverte, le gisement Vault. D'après les résultats de cette étude, la découverte du gisement Vault et sa prise en compte dans le plan de mine de Meadowbank ont eu une incidence positive sur la rentabilité éventuelle du projet. En particulier, cette ressource additionnelle a permis d'accroître la production de l'usine tout en maintenant une durée de vie raisonnable pour la mine. Cette production accrue a donné lieu à une réduction du montant estimatif des coûts d'exploitation de l'usine de traitement et des coûts généraux et administratifs.

En 2002, la société a mis en œuvre à Meadowbank un programme de travail de 8,0 millions de dollars comprenant des forages au diamant de 16 000 mètres (150 trous). Une nouvelle zone de minéralisation peu profonde, la zone Connector, a été délimitée entre les gisements Third Portage et North Portage. Un nouveau gisement d'or, le gisement PDF, a été découvert à 10 km au nord du gisement Vault. La société a également accéléré l'exécution d'études environnementales préliminaires de façon à pouvoir exécuter une analyse de l'impact environnemental du projet Meadowbank et mettre en œuvre le processus

d'obtention de permis de mise en valeur minière. De plus, la société a accru la portée de ses études métallurgiques de façon à inclure une représentation plus large des volumes éventuels de minerai des gisements Meadowbank.

En octobre 2002, la société a confié à AMEC E&C Services Limited (maintenant AMEC Americas Limited) (*AMEC*) l'exécution d'une étude de faisabilité indépendante (*l'étude de faisabilité*) et a mis en œuvre le processus d'obtention de permis de mise en valeur minière relativement au projet Meadowbank. AMEC a terminé en janvier 2004 les estimations des ressources, qui intègrent les résultats des programmes de forage de 2002 et de 2003. D'après les estimations d'AMEC, les ressources mesurées et indiquées s'élèvent à 21 685 000 tonnes titrant 4,3 g/t, tandis que les ressources présumées s'élèvent à 5 356 000 tonnes titrant 4,3 g/t. Les estimations d'AMEC ne tenaient pas compte de l'analyse des ressources du gisement PDF.

En janvier 2004, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (*MAINC*) a approuvé une recommandation de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (*CNER*) d'entreprendre un processus officiel d'examen du projet de mise en valeur minière de Meadowbank. Une fois les paramètres environnementaux définitifs reçus, l'étape suivante du processus d'obtention de permis prévoit que la société devra soumettre à la CNER une étude d'impact environnemental.

En mars 2004, la société a fait savoir que l'étude de faisabilité relative à son projet aurifère Meadowbank ne serait pas terminée d'ici la fin du premier trimestre comme il était prévu initialement et qu'en raison de contraintes saisonnières en matière de livraison, ce retard dans l'exécution de l'étude de faisabilité occasionnerait un retard d'un an dans le développement prévu du projet. De plus, la société a indiqué qu'elle avait révisé à la hausse ses estimations préliminaires des coûts en capital relatifs au projet Meadowbank en raison des coûts plus élevés que prévus de la quasi-totalité des éléments requis pour la construction. La société a ensuite formé un comité de gestion présidé par Walter Segsworth (l'un de ses administrateurs) et entrepris un examen approfondi de tous les aspects de l'estimation préliminaire des coûts en capital. Les travaux se poursuivent sur une multitude de configurations de conception et de variations substitués de débit pour que soit définie la combinaison la plus rentable en vue de la mise en valeur d'une mine à Meadowbank.

Le coût prévu du programme d'exploration que Cumberland mettra en œuvre à Meadowbank en 2004, incluant deux phases de forage au diamant totalisant 12 000 mètres, est de 4,7 millions de dollars. Ce programme sera axé sur l'élargissement des limites des gisements d'or connus, sur de nouvelles zones d'intérêt pour l'exploration et sur de nouveaux travaux d'exploration à l'intérieur de la longueur de direction de 25 kilomètres du gisement aurifère.

Cumberland est également propriétaire du projet Meliadine, dans le Nunavut, qui se compose des projets Meliadine East et Meliadine West. En 1995, la société et Comaplex Minerals Corp. (*Comaplex*) ont accordé à WMC International Limited (*WMC*) une option relativement à l'acquisition d'une participation de 56 % dans le projet Meliadine West. L'intérêt passif restant de 44 % assujéti à la production est détenue à part égale par la société et par Comaplex. En ce qui concerne le projet Meliadine West, WMC a exécuté en 2000 des forages intercalaires pour mieux comprendre les contrôles et la continuité de la minéralisation des différentes zones du gisement Tiriganiaq et complété les estimations des ressources. En 2001, WMC a décidé de vendre sa participation de 56 % dans le projet Meliadine West. Par la suite, elle a réduit considérablement ses activités à l'égard de ce projet. Un programme de travail de 2 070 000 \$ a été achevé en 2003 relativement au projet Meliadine West. Les résultats de ce programme sont en cours d'analyse.

Le 8 octobre 2003, Comaplex a annoncé qu'elle avait conclu une opération aux termes de laquelle elle a acquis l'entreprise canadienne qui détenait la participation que WMC avait obtenue dans le projet

Meliadine West conformément à la convention d'option existante. En conséquence, Comaplex détient encore directement une participation de 22 % dans le projet Meliadine West et, sous réserve de ses obligations envers la société, l'entreprise qu'elle a achetée à WMC détient le droit de parfaire une participation de 56 % dans Meliadine West en finançant l'intégralité des dépenses requises pour amener la propriété à l'étape de la production commerciale. La société bénéficie encore des avantages de la convention initiale d'exploitation minière de Meliadine conclue le 5 juin 1995 entre WMC, Comaplex et la société.

La société et Comaplex détiennent chacune une participation de 50 % dans le projet d'exploration aurifère Meliadine East, aux termes d'une convention de coentreprise dans le cadre de laquelle la société est l'exploitant. Actuellement, les projets Meliadine ne sont pas jugés importants pour la société.

Acquisitions et dispositions importantes

Aucune acquisition ni disposition importante n'a été effectuée en 2003.

Tendances

À la connaissance de la société, autre que ce qui est divulgué ailleurs et exception faite des risques résumés à la rubrique *Facteurs de risque*, il n'existe aucune tendance ou incertitude ni aucun engagement ou événement dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient une incidence importante sur les activités de la société.

DESCRIPTION NARRATIVE DES ACTIVITÉS

Généralités

La société est une entreprise d'exploration et de mise en valeur minières qui exerce des activités d'exploration et de mise en valeur de ses propriétés minières dans le Nunavut, principalement des propriétés aurifères. À ce jour, la société n'a aucune propriété productive, et elle n'a pas encore déterminé si ses propriétés contiennent des réserves de minerai qui sont économiquement récupérables. Depuis quelques années, la société s'est principalement intéressée au développement du projet Meadowbank, dans le cadre duquel elle a terminé des travaux de forage et d'essai exhaustifs. Une étude de pré faisabilité a été commandée au printemps 2000 et une évaluation économique préliminaire a été amorcée à l'automne 2001. Une étude de faisabilité a été commencée en octobre 2002. En mars 2004, la société a fait savoir que cette étude de faisabilité ne serait pas terminée d'ici la fin du premier trimestre comme il était prévu initialement et qu'en raison de contraintes saisonnières en matière de livraison, ce retard dans l'exécution de l'étude occasionnerait un retard d'un an dans le développement prévu du projet Meadowbank. De plus, la société a annoncé une révision à la hausse de ses estimations préliminaires des coûts en capital relatifs au projet Meadowbank en raison des coûts plus élevés que prévus de la quasi-totalité des éléments requis pour la construction. La société détient également un intérêt passif de 22 % assujéti à la production dans le projet Meliadine West, également situé au Nunavut. En outre, la société est l'exploitant du projet Meliadine East dans lequel elle détient une participation de 50 %.

Au 31 décembre 2003, la société comptait 6 membres du personnel.

Réglementation gouvernementale applicable

Les principales propriétés minières de la société sont situées au Canada, dans le Nunavut. Au Canada, l'État (c'est-à-dire le public) est en général propriétaire des ressources minérales. Les gouvernements provinciaux administrent les ressources minérales dans leur province respective. Cependant, au Nunavut,

la responsabilité de la gestion des ressources minérales est partagée entre le gouvernement fédéral et certains organismes inuits tel qu'il est indiqué ci-après.

En vertu d'un Accord définitif du Nunavut (l'*ADN*) conclu le 3 juillet 1993 entre le gouvernement du Canada et les Inuits de la région du Nunavut des Territoires du Nord-Ouest visées par cet accord, les Inuits ont obtenu la propriété de terres d'une superficie de 355 968 kilomètres carrés dans cette région. Les Inuits détiennent uniquement des droits de surface sur 944 parcelles (16 % du Nunavut) de terres inuits (les *terres inuits*) (les *terres inuits visées par des droits de surface*), la Couronne conservant les droits miniers à l'égard de ces terres. Les Inuits détiennent également le titre en fief simple, y compris les droits miniers, sur les 150 parcelles de terres inuits restantes (les *terres inuits visées par des droits sur le sous-sol*), qui totalisent 38 000 kilomètres carrés et représentent environ 2 % du territoire. Les droits de surface sur toutes les terres inuits sont détenus dans chaque région par l'une des trois associations régionales inuits (les *ARI*) qui sont responsables de l'administration et de la gestion des terres assujetties à de tels droits se trouvant dans leur territoire de compétence respectif, y compris de l'octroi à des tiers des droits de surface sur ces terres. Le titre minier relatif à des terres inuits visées par des droits sur le sous-sol est détenu par Nunavut Tunngavik Incorporated (*NTI*), qui, en collaboration avec l'*ARI*, est responsable de l'administration et de la gestion des droits sur le sous-sol relatif à ces terres, y compris de l'octroi de tels droits à des tiers. Il incombe à *NTI* de protéger, d'administrer et de promouvoir les droits et avantages des Inuits du Nunavut et de favoriser leur développement économique, social et culturel sur plusieurs générations. Le service des ressources et des terres de *NTI* est responsable de l'acquittement des responsabilités des Inuits concernant la gestion des terres inuits, l'environnement, les minéraux, le pétrole et le gaz et les zones marines. *NTI* émet des droits d'exploration et d'exploitation minière dans le cadre de son propre régime de droits de propriété minière. Les droits miniers (les *claims* ou les *baux miniers*) qui étaient en vigueur au moment de la signature de l'*ADN* (les *droits maintenus*) sont encore administrés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (le *MAINC*) fédéral jusqu'à ce qu'ils prennent fin ou que le porteur transfère ses intérêts au régime *NTI*. Pour les terres inuits visées par des droits de surface ou par des droits sur le sous-sol, le droit d'accès aux terres, en vertu d'un permis d'utilisation des terres ou d'un bail commercial, doit être obtenu de l'*ARI* compétente.

Le *MAINC* administre les droits miniers relatifs à 98 % du Nunavut. La Couronne détient ces droits en vertu du *Règlement sur l'exploitation minière au Canada* édicté aux termes de la *Loi sur les terres territoriales* fédérale. Les terres visées par ces droits comprennent notamment les terres inuits visées par des droits de surface, pour lesquelles le droit d'accès doit quand même être obtenu de l'*ARI*, tel qu'il est expliqué ci-dessus. Pour acquérir des ressources minérales appartenant à la Couronne, il faut jalonner et enregistrer un *claim* minier conformément aux procédures énoncées dans le *Règlement*. Les propriétés minières administrées par le gouvernement fédéral en vertu du *Règlement sur l'exploitation minière au Canada* sont assujetties à des redevances moins élevées que celle des propriétés administrées par *NTI*.

Deux formes de tenure minière confèrent des droits exclusifs sur les terres visées par des droits sur le sous-sol que *NTI* administre : l'accord d'exploration minière de terres inuits (habituellement appelé l'*accord d'exploration* ou l'*AE*) et le bail de production minière relatif à des terres inuits (appelé le *bail de production*). L'accord d'exploration accorde à une société ou à un particulier le droit exclusif d'exécution de travaux d'exploration et de prospection minière (sauf pour le pétrole et le gaz et pour des matières spécifiées, comme certains matériaux de construction et la pierre à sculpter) sur une partie des terres inuits visées par des droits sur le sous-sol. Cette zone, appelée la zone d'exploration, est semblable à bien des égards à un *claim* minier tel que définit dans le *Règlement sur l'exploitation minière au Canada*. Le bail de production accorde au détenteur d'un accord d'exploration le droit d'extraire des minéraux d'une partie de la zone d'exploration connue sous le nom de zone du bail de production.

Depuis 1999, le jalonnement n'est plus exigé par *NTI* dans le cadre des demandes d'accord d'exploration. Une description de la zone d'exploration fondée sur une latitude et une longitude doit plutôt être remise.

En vertu des modalités courantes, ceux dont la demande a été retenue obtiendront les droits exclusifs d'exploration minérale dans la zone d'exploration lorsqu'ils signeront le nouvel accord d'exploration et verseront les frais annuels de la première année. Cependant, afin d'obtenir l'accès aux terres, le demandeur doit obtenir un droit de surface émis par l'ARI.

Les droits de tiers existants sur les terres inuits (les *droits maintenus*) sont protégés aux termes de l'ADN de la manière suivante :

- a) lorsqu'un tiers a obtenu un droit de superficie sur des terres inuits (par exemple, un permis d'utilisation des terres en vertu du *Règlement sur l'utilisation des terres territoriales*), ce droit sera maintenu conformément aux modalités auxquelles il a été accordé. Cependant, les droits et obligations du gouvernement fédéral relativement à ce droit de surface sont pris en charge par l'ARI compétente, et cette ARI a le droit de recevoir du tiers la contrepartie qui était payable au gouvernement fédéral pour le droit accordé;
- b) lorsqu'un tiers a obtenu un droit sur le sous-sol (par exemple, un bail minier en vertu du *Règlement sur l'exploitation minière au Canada*) de terres inuits, ce droit se poursuivra conformément aux modalités auxquelles il a été accordé, y compris tous les droits octroyés en vertu de la loi qui a donné lieu à ce droit sur le sous-sol ou de toute loi remplaçante applicable à un droit semblable sur des terres fédérales. Cependant, si une loi remplaçante diminuait les droits conférés au gouvernement fédéral, cette loi ne liera pas NTI sans son consentement. NTI peut recevoir toute contrepartie payable par le porteur du droit pour l'utilisation ou l'exploitation de droits miniers. Le gouvernement fédéral continuera d'administrer le droit du tiers pour le compte de NTI, à moins que le tiers et NTI ne concluent une entente en vertu de laquelle le tiers accepte que TNI administre son droit. Si une telle entente est conclue, la loi fédérale applicable cessera de s'appliquer au droit du tiers.

À l'égard des claims et des baux *maintenus* (*tenure*) relatifs aux propriétés Meadowbank et Meliadine :

- i) si une participation dans des droits sur le sous-sol devient caduque et que le terrain visé par cette participation est rejalonné, ou si d'autres terrains sont jalonnés, alors, en vertu de l'ADN, ces droits seraient administrés par l'organisation inuit désignée (*OID*) et assujettis aux règles établies par cette dernière. NTI est l'OID à l'égard des droits sur le sous-sol, et l'association inuit régionale est l'OID à l'égard des droits de surface;
- ii) au gré de la société, la tenure peut être administrée par le gouvernement fédéral aux termes du *Règlement sur l'exploitation minière au Canada* ou par NTI. Les droits de propriété relatifs aux propriétés Meadowbank et Meliadine ont été acquis par jalonnement avant la signature de l'ADN. Aux termes de l'ADN, le gouvernement fédéral administre les droits miniers sur les claims existants. Si le détenteur des droits de propriété voit un avantage à ce que ceux-ci soient administrés par NTI, il peut choisir de laisser les claims s'éteindre et de les réacquérir immédiatement dans le cadre d'une concession de NTI;
- iii) bien que l'accès routier soit autorisé en vertu de l'article 21 de l'ADN, puisque les Inuits ont le titre des droits de superficie de la zone visée par les droits de propriété de la société, des négociations avec l'OID seront nécessaires avant d'entreprendre la mise en valeur minière. S'il est décidé d'amener les propriétés à l'étape de la production, une Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit (*ERAI*) sera nécessaire. L'ERAI est négociée avec l'OID. L'accès routier aux propriétés est actuellement accordé par un permis d'utilisation des terres émis par l'ARI locale.

FACTEURS DE RISQUE

Caractère spéculatif de l'exploration minière et incertitude à l'égard des projets de mise en valeur

L'exploration minière est par nature très spéculative. Elle comporte de nombreux risques et est fréquemment improductive. Rien ne peut garantir que les projets d'exploration de la société porteront fruit. La capacité de repérer et d'accroître des matières minéralisées, ainsi que de les convertir en réserves dépend de divers facteurs, y compris de la qualité de la direction d'une société, de son niveau d'expertise géologique et technique, de la qualité des terres disponibles aux fins d'exploration et d'autres facteurs. Lorsque des ressources minérales sont découvertes, plusieurs années peuvent être consacrées aux phases initiales de forage avant que la production ne soit possible. La viabilité économique de la production peut varier au cours de ces années. Des dépenses importantes sont requises pour établir la matière minéralisée et les réserves prouvées et probables au moyen de forages, pour déterminer le procédé métallurgique optimal pour extraire les métaux du minerai et pour construire des installations d'extraction et de traitement du minerai ainsi que les infrastructures connexes d'accès, de transport et d'approvisionnement en électricité et en carburant, particulièrement dans des régions éloignées écologiquement vulnérables, comme les régions du Nunavut où sont situés les propriétés de la société. À cause de ces incertitudes, rien ne peut garantir que les programmes d'exploration de la société donneront lieu à des opérations minières commerciales.

Les projets de mise en valeur n'ont pas d'historique d'exploitation sur lequel les estimations des décaissements d'exploitation futurs peuvent être fondées. Particulièrement en ce qui a trait aux projets de mise en valeur, les estimations des ressources minérales, des réserves prouvées et probables ainsi que des décaissements d'exploitation sont, en grande partie, fondés sur l'interprétation des données géologiques obtenues au moyen d'échantillons de forage et d'autres techniques d'échantillonnage, et sur des études de faisabilité qui établissent des estimations des décaissements d'exploitation en fonction de la teneur et du tonnage prévus du minerai devant être extrait et traité, de la configuration du gisement minéralisé, des taux prévus de récupération d'or ou de diamant, des coûts d'exploitation prévus, des conditions climatiques prévues et d'autres facteurs. En conséquence, il est possible que les décaissements d'exploitation et les rendements économiques réels varient sensiblement de ceux prévus pour un projet avant la production. Il n'est pas rare que de nouvelles exploitations minières éprouvent des problèmes inattendus durant la phase de démarrage et que des retards s'accumulent au début de la production.

Risques liés à l'exploitation

Les activités d'exploration minérale et d'exploitation minière comportent certains risques et dangers, y compris les risques environnementaux, les accidents industriels, les conflits de travail, la présence de formations géologiques inhabituelles ou inattendues ou d'autres problèmes liés à la géologie ou à la teneur, les changements imprévus des caractéristiques métallurgiques et de la récupération des métaux, les conditions imprévues du sol ou de l'eau, les effondrements, les affaissements de parois des puits, les inondations, les coups de toit, les interruptions périodiques causées par des intempéries ou des conditions météorologiques dangereuses, ainsi que d'autres cas de force majeure ou conditions d'exploitation défavorables et les pertes de lingots. Ces risques pourraient endommager ou détruire les propriétés minières ou les installations de traitement ou encore occasionner des blessures ou des décès, la perte de membres clés du personnel, des dommages environnementaux, des retards dans l'exploitation minière, des pertes financières et d'éventuelles responsabilités légales. Les propriétés de la société sont situées en haute altitude et, en conséquence, des conditions météorologiques particulièrement mauvaises pourraient retarder l'exploration, la construction ou l'exploitation minière.

Risques liés à la non-disponibilité d'une assurance

Lorsque c'est possible, la société maintient, contre les risques liés à l'exploitation de son entreprise, une assurance d'un montant qu'elle estime raisonnable. Une telle assurance comporte toutefois des exclusions et des limitations de la garantie. Rien ne saurait garantir qu'une telle assurance sera toujours disponible, qu'elle sera offerte moyennant des primes économiquement acceptables ou qu'elle sera adéquate pour couvrir toute responsabilité consécutive. Dans certains cas, la garantie n'est pas offerte ou est considérée trop chère compte tenu des risques perçus. La société pourrait engager sa responsabilité en cas d'effondrements, de pollution ou d'autres dangers contre lesquels elle ne peut pas s'assurer ou choisit de ne pas le faire en raison du coût élevé des primes ou pour d'autres motifs. Le paiement de ces obligations pourrait réduire les fonds disponibles pour les activités d'exploration et les activités minières.

Risques liés au financement et dilution

Bien que la société ait actuellement des ressources financières suffisantes pour mettre en oeuvre son programme actuel d'exploration et de mise en valeur à Meadowbank, il lui faudra des capitaux additionnels pour poursuivre ses travaux d'exploration et entreprendre des travaux de mise en valeur sur ses propriétés minières au Nunavut. De plus, une décision d'aller de l'avant avec les travaux d'ingénierie et de construction requis pour mener le projet Meadowbank à l'étape de la production nécessiterait des capitaux additionnels importants. En conséquence, la poursuite des travaux d'exploration et de mise en valeur exécutés dans le cadre des projets de la société dépend de la capacité de cette dernière d'obtenir du financement par actions et par emprunt à des conditions raisonnables. Rien ne saurait garantir que la société sera en mesure d'obtenir le financement nécessaire. Si elle est incapable d'obtenir des capitaux additionnels, elle devra restreindre ses activités d'exploration et de mise en valeur ainsi que ses frais généraux et pourrait devoir chercher des coentrepreneurs ou amodier quelques uns de ses propriétés. Outre le besoin de conclure d'autres opérations de financement par actions pour faire progresser ses projets d'exploration et de mise en valeur, des actions ordinaires de la société pourront être émises ultérieurement en vertu de certaines sûretés et ententes en vigueur. De telles émissions occasionneraient une plus grande dilution pour les actionnaires de la société.

Ressources minérales

Les ressources minérales décrites dans le présent document ne sont que des estimations et rien ne garantit que le niveau de confiance relatif aux ressources présumées, indiquées ou mesurées sera rehaussé, que des réserves prouvées ou probables seront découvertes, qu'un niveau particulier de récupération des minéraux sera effectivement atteint, qu'une ressource minérale repérée importante sera éventuellement considérée comme un gisement minéralisé commercialement exploitable (ou viable) pouvant être exploité légalement et de façon rentable. De plus, la teneur des ressources minérales effectivement exploitées peut différer de la teneur déduite des forages, et l'écart pourrait être important. Même si des tiers indépendants chevronnés estiment les ressources de la société, des changements importants des ressources minérales, des teneurs, des coefficients de recouvrement et des taux de récupération, ainsi que des chutes du cours de l'or pourraient avoir une incidence sur la viabilité économique des projets. La *matière minéralisée* comporte un degré élevé d'incertitude quant à son existence et à sa viabilité économique et juridique. Il ne faut pas supposer que les ressources minérales passeront éventuellement à la catégorie de réserves.

Historique d'exploitation limitée : pertes

La société a une expérience limitée dans la mise en valeur des mines et la construction des installations nécessaires pour entreprendre la mise en valeur des mines. La société s'en est remis à des consultants externes et à d'autres tiers pour bénéficier d'une expertise dans ces domaines, et elle continuera de le faire.

La société peut déterminer qu'il n'est pas commercialement possible ni raisonnable d'entreprendre ou de poursuivre l'exploitation commerciale de ses projets.

La société n'a aucune expérience dans l'exploitation minière ni dans le traitement de métaux. Elle a subi, sur une base consolidée, des pertes au cours de toutes ses années d'activités. Au 31 décembre 2003, son déficit sur une base consolidée totalisait 55 205 622 \$. Toutes les activités de la société ont été exercées dans le secteur de l'exploration. Rien ne peut garantir que la société dégagera des bénéfices à l'avenir.

Volatilité du cours des actions

Au cours des dernières années, les marchés des valeurs mobilières aux États-Unis et au Canada ont connu un niveau élevé de volatilité des cours et des volumes, et le cours des titres de nombreuses sociétés, particulièrement celles qui sont considérées comme des sociétés au stade de l'exploration, a subi des fluctuations importantes qui ne sont pas nécessairement reliées aux résultats d'exploitation, à la valeur de l'actif sous-jacent ou aux perspectives de ces sociétés. En particulier, le cours des actions ordinaires de la société est passé d'un sommet de 5,25 \$ à un creux de 0,80 \$ au cours de ses deux derniers exercices écoulés, soit les exercices 2003 et 2002. Le cours des actions devrait continuer de fluctuer à l'avenir.

Volatilité du cours de l'or

Le cours de l'or est volatile et ne peut être contrôlé. La rentabilité prévue des projets dans lesquels la société a un intérêt pourrait être réduite de manière importante ou annulée si le cours de l'or diminuait de manière importante. Même si des quantités commerciales d'or étaient découvertes, rien ne peut garantir qu'un marché lucratif existera pour la vente de l'or. Des facteurs indépendants de la volonté de la société pourraient avoir une incidence sur la négociabilité de l'or découvert ou produit. Le cours de l'or a beaucoup fluctué, surtout au cours des dernières années. La négociabilité de l'or dépend de nombreux autres facteurs qui sont indépendants de la volonté de la société et dont on ne peut prévoir l'incidence avec exactitude, notamment les réglementations gouvernementales régissant les redevances et la production autorisée. Le cours de l'or dépend notamment des facteurs suivants :

- la force relative du dollar US par rapport aux autres devises;
- la vente ou le prêt de lingots d'or par les gouvernements, et les perceptions de leurs intentions futures;
- la politique monétaire et fiscale des gouvernements;
- les attentes relatives au taux futur d'inflation monétaire internationale et aux taux d'intérêts;
- la conjoncture économique générale et la perception des risques présentés par les marchés financiers;
- la conjoncture politique, y compris la menace de terrorisme ou de guerre et les restrictions sur les avoirs en or;
- les opérations spéculatives;
- la demande d'or aux fins d'investissement;
- l'offre d'or issue de la production, des désinvestissements et du recyclage des déchets.

Fluctuations monétaires

Les fluctuations monétaires peuvent avoir une incidence sur les produits d'exploitation futurs de la société. La plus grande partie des ventes d'or conclues à l'échelle mondiale tiennent compte d'un prix établi en dollars américains, mais la plus grande partie des dépenses en immobilisations de la société devraient être engagées en dollars canadiens. L'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain pourrait entraîner une baisse des produits d'exploitation futurs de la société en dollars

canadiens. Inversement, une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain pourrait occasionner une augmentation des produits d'exploitation futurs de la société en dollars canadiens.

Répercussion d'augmentations du prix des produits et matériaux utilisés pour la construction

Des augmentations du prix des produits et matériaux utilisés pour la construction, y compris l'acier, le carburant, le béton et d'autres matières consommables utilisées au cours de la construction pourraient avoir une incidence défavorable sur le montant des dépenses en immobilisations engagées dans le cadre de la mise en valeur d'une propriété minière. De nombreux facteurs indépendants de la volonté de la société ont une incidence sur de telles augmentations de prix.

Questions relatives aux titres de propriété

Certains des claims miniers dans lesquels la société a une participation n'ont pas fait l'objet de levés et, en conséquence, l'emplacement précis des limites des claims et la propriété des droits miniers sur des bandes de terre précises comprenant les claims peuvent être incertains. Certains claims n'ont pas été convertis en baux et en droits de propriété, et sont donc assujettis aux exigences annuelles en matière de respect des travaux d'évaluation. D'autres parties peuvent contester le titre de la société relatif aux propriétés minières. Tous les claims de Meadowbank ont fait l'objet de levés et ont été convertis en baux. Bien que la société ait procédé avec diligence à un contrôle du titre de tous les claims miniers et que, pour autant qu'elle sache, ils sont tous en règle, cela ne doit pas être interprété comme étant une garantie de titre. Les propriétés peuvent être soumises à des ententes ou à des transferts antérieurs non publiés, et le titre peut comporter des vices cachés.

Concurrence pour les biens-fonds de minéraux

Dans l'industrie minière, une concurrence féroce s'exerce à l'étape de la découverte et l'acquisition de propriétés considérées comme ayant un potentiel commercial. La société rivalise avec d'autres sociétés minières, dont bon nombre disposent de ressources financières supérieures aux siennes, pour l'acquisition de claims, de baux et d'autres intérêts miniers, ainsi que pour le recrutement et la conservation du personnel, notamment du personnel qualifié.

Dirigeants-clés

La société dépend des services de dirigeants-clés, y compris son président et chef de la direction, son chef de la direction des finances ainsi qu'un petit nombre de membres de la direction et du personnel hautement qualifiés et très chevronnés. À cause de la taille relativement petite de la société, la perte de ces personnes ou l'incapacité de la société d'attirer et de garder du personnel additionnel hautement qualifié pourrait nuire à ses activités et à ses activités futures.

Exigences environnementales et autres exigences réglementaires

Actuellement, aucune des propriétés de la société n'est en phase de mise en valeur. Cependant, lorsqu'une propriété est considérée comme ayant un potentiel économique, des approbations, des licences et des permis gouvernementaux seront nécessaires. Ces approbations, permis et licences comprennent des permis d'exploitation de l'eau, des permis d'utilisation des terres, des permis d'entreposage de carburants, des permis de construction de mines et d'exploitation minière visant notamment les sites d'élimination des stériles et des résidus miniers. Des délais dans l'obtention de ces approbations, permis et licences, ou le défaut de les obtenir, pourraient nuire de manière importante au rendement financier de la société. Des lois, des règlements et des mesures actuels et futurs en matière de protection de l'environnement pourraient occasionner d'autres frais et dépenses en immobilisations, ainsi que des restrictions et des

délais supplémentaires relativement aux activités de la société, dont l'importance ou l'étendue ne peut être prévue par la société. Avant que la société ne puisse mettre une propriété en production, elle doit obtenir les approbations réglementaires, et rien ne peut garantir que de telles approbations seront obtenues. En vertu des règlements en vigueur, l'approbation relative à la mise en valeur d'une exploitation minière dans le cadre du projet aurifère Meadowbank est soumise à un processus d'examen environnemental approfondi exécuté par la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, le gouvernement fédéral donnant les approbations finales. Bien que la société soit d'avis que ses activités d'exploration sont actuellement exercées conformément aux règles et règlements applicables, rien ne peut garantir que l'adoption de nouvelles règles et de nouveaux règlements ou que la mise à exécution de règles et règlements existants ne pourraient pas limiter ou freiner la production ou la mise en valeur.

Conflits d'intérêts

Certains des dirigeants de la société occupent des postes d'administrateurs ou de membres de la direction d'autres sociétés de ressources naturelles ou détiennent une participation en actions importante dans de telles sociétés et, dans la mesure où ces autres sociétés peuvent être parties à des entreprises auxquelles la société peut participer, les administrateurs de la société peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts lorsqu'ils négocient et concluent les modalités régissant l'importance de cette participation. Dans le cas où un tel conflit d'intérêts survenait lors d'une réunion des administrateurs de la société, l'administrateur qui se trouverait dans une telle situation s'abstiendrait de voter pour ou contre l'approbation d'une telle participation ou de telles modalités. En vertu des lois de la province de la Colombie-Britannique, les administrateurs de la société sont tenus d'agir honnêtement, de bonne foi et aux mieux des intérêts de la société. Pour décider si la société participera à un programme et, le cas échéant, dans quelle mesure elle le fera, les administrateurs de la société tiendront compte en premier lieu du degré de risque auquel la société peut être exposée et de sa situation financière à ce moment-là.

PROPRIÉTÉ MEADOWBANK, NUNAVUT

La description et l'information suivantes sur le projet Meadowbank est un résumé du rapport technique indépendant préparé par AMEC. Ce rapport en date du 29 janvier 2004 est intitulé *Meadowbank Resource Estimate, Nunavut, Canada* (le *rapport AMEC*). Les lecteurs sont invités à examiner la version intégrale du rapport AMEC sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Les estimations des ressources présentées dans le texte ci-dessous sont également tirées du rapport AMEC. Ces estimations sont fondées sur les paramètres et les hypothèses décrites dans ce rapport et sont assujetties aux réserves qui y sont indiquées.

Description et emplacement de la propriété

Le projet Meadowbank est constitué de 10 baux miniers de la Couronne et de 3 concessions d'exploration NTI situés dans le district de Kivalliq, au Nunavut, dans le nord du Canada, et des cartes de la série nationale de référence cartographique (SNRC) 56 E/4 et 66 H/1, coordonnées MTU (zone 14) 7214000 N et 638000 E, position approximative 65° 00' de latitude N et de 96° 00' de longitude O. La propriété est située dans la région du lac Third Portage, à environ 70 km au nord du hameau du lac Baker.

Le titre des 10 baux et des 3 concessions est détenu exclusivement par Cumberland. Le tableau ci-dessous indique le régime foncier des terrains miniers du projet Meadowbank. Tous les baux miniers et toutes les concessions d'exploration sont actuellement en règle, y compris la concession d'exploration NTI qui contient le gisement Vault. Tous les claims environnants sont contigus, sauf une sous-zone de la concession BL 14-99-02. Les baux miniers de la Couronne ont fait l'objet de levés légaux, mais pas les concessions d'exploration NTI. (Remarque : les concessions NTI ont été acquises au moyen de jalonnement sur carte et il n'y a rien au sol à jalonner.)

Le tableau ci-dessous indique le régime foncier des terrains miniers du projet Meadowbank, y compris le gisement Vault.

Régime foncier des terrains miniers du projet Meadowbank

Nom du claim	N° du bail	Date d'entrée en vigueur	Date d'expiration	Superficie en acres	Hectares
<i>Baux miniers de la Couronne</i>					
Dick	3669	13 déc. 1995	13 déc. 2016	1800	728,44
Carey	3670	13 déc. 1995	13 déc. 2016	2545	1029,93
OY 2	3782	27 avr. 1998	27 avr. 2019	2547	1030,74
OY 3	3783	27 avr. 1998	27 avr. 2019	2582	1044,90
OY 4	3784	27 avr. 1998	27 avr. 2019	1954	790,76
YO 1	3777	27 avr. 1998	27 avr. 2019	1460	590,84
YO 2	3778	27 avr. 1998	27 avr. 2019	2020	817,47
YO 3	3779	27 avr. 1998	27 avr. 2019	1652	668,54
YO 4	3780	27 avr. 1998	27 avr. 2019	1105	447,18
YO 5	3781	27 avr. 1998	27 avr. 2019	607,76	245,95
<i>Concessions d'exploration NTI</i>					
BL 14-99-01		31 déc. 2000			9234
BL 14-99-02		31 déc. 2000			8502
BL 14-99-03		31 déc. 2000			5390

Les concessions d'exploration NTI font l'objet de travaux d'exploration en vertu d'une convention avec NTI, l'organisme sans but lucratif responsable d'administrer les droits miniers relatifs aux terres inuits. La convention a été soumise à un processus de révision qui a duré plusieurs années et elle n'a été normalisée que récemment par NTI. Les dispositions prévoient des dépenses et frais d'exploration annuels et des exigences d'information courante semblables à celles qui existent dans le cadre des compétences fédérales pour l'évaluation. Le montant annuel des droits fonciers et des dépenses d'exploration requises à l'égard des concessions d'exploration NTI augmente à mesure que se rapproche l'échéance des conventions d'exploration. Pour 2004, les droits fonciers exigibles à l'égard des concessions d'exploration se sont élevés à 46 252 \$, tandis que le montant combiné des dépenses devant être engagées dans le cadre de travaux d'exploration effectués dans les zones d'exploration s'est établi à 231 260 \$.

Durant la phase d'exploration, les terres visées par les concessions d'exploration peuvent être détenues pendant un maximum de 20 ans. La convention intègre un bail de production qui peut être mis en vigueur dès la remise d'une étude de pré faisabilité. La production tirée des nouveaux terrains sera soumise à un droit de redevance de 12 % sur les bénéfices nets, les déductions annuelles ne pouvant pas dépasser 85 % du revenu brut. Toutes les déductions sont regroupées dans un compte et peuvent être reportées prospectivement jusqu'à ce qu'elles soient entièrement déduites. La convention permet également une participation éventuelle de NTI au financement de la totalité ou d'une partie de la mise en valeur prévue de la mine.

Deux permis sont nécessaires pour effectuer des travaux d'exploration sur les terres inuits du territoire de Kivalliq dans le Nunavut, soit le permis d'utilisation des terres et le permis d'utilisation des eaux. Le premier est administré par l'Association inuit Kivalliq (la AIK). La société demande ce permis annuellement en soumettant une proposition des travaux qui doit être approuvée par l'AIK et par divers conseils qui administrent les permis d'utilisation des terres. Le second, qui est administré par l'Office des eaux du Nunavut, tient compte de la quantité d'eau requise pour le campement et aux fins d'exploration au cours d'une année civile.

Accessibilité, climat, ressources locales, infrastructure et géomorphologie

L'accès au projet Meadowbank est assuré par Baker Lake (70 km au sud) qui offre un accès portuaire durant l'été et dont les installations aéroportuaires peuvent être utilisées toute l'année. Durant l'hiver, l'accès à la zone du projet est assuré par hélicoptère, par avion sur skis ou par des véhicules pouvant circuler sur la route de glace. Pendant l'été, le transport est assuré par hélicoptère ou un Twin Otter muni de flotteurs. Le campement est situé à moins de 2 km des gisements Goose Island et Portage, et à environ 8 km du gisement Vault.

La propriété se compose de collines légèrement ondulées, de fondrières et d'un grand nombre de lacs et de rivières. La végétation se limite à de petits arbustes, des lichens et des herbes.

D'octobre à mai, les conditions climatiques sont celles de l'hiver arctique, et les températures varient de + 5 °C à – 60 °C. Le climat de cette région est considéré comme un climat arctique aride, les chutes de neige dépassant rarement 1 m et une pluviosité annuelle peu importante. Des chutes de neige de faibles à modérées sont accompagnées de vents variables pouvant atteindre 90 km/h. Durant l'été, les températures varient habituellement entre – 5 °C et + 25 °C. Les travaux d'exploration sont généralement effectués de mars à septembre.

Le campement est constitué d'une grande installation à ossature de bois abritant le bureau principal, la cuisine et le vestiaire, de trois grandes structures tous temps Weatherhaven (bureau de géologie/dépôt de carottes/installations récréatives) ainsi que de nombreuses tentes en toile isolantes et tentes-dortoirs Weatherhaven. Le campement peut actuellement accueillir jusqu'à 60 personnes. Environ 1 200 personnes résident à l'année longue à Baker Lake. Cette municipalité qui compte une clinique de soins infirmiers, des motels et des restaurants, des agents d'ordonnancement ainsi qu'un aéroport ouvert toute l'année, fournit pendant deux mois et demi un accès portuaire libre de glace à la baie d'Hudson par le lac Baker et l'inlet Chesterfield.

Historique

La découverte d'uranium dans le bassin de Baker Lake dans les années 70 a stimulé la recherche de l'or dans la région de Meadowbank. Au cours de la décennie suivante, des programmes régionaux d'exploration de couches superficielles ont permis de repérer des ceintures de roches vertes archéennes aurifères dans la région de Baker Lake. Dans la région de Meadowbank, ces travaux ont abouti au jalonnement effectué en 1983 par Wollex Exploration à cause de la présence de valeurs anormales d'or et d'argent dans les échantillons de prospection.

En 1985, une coentreprise a été mise sur pied par Asamera Minerals (*Asamera*) (60 %) et Comaplex (40 %) pour étudier les traces d'or et d'argent dans la région. Au cours des années suivantes, plusieurs de ces cibles ont été évaluées au moyen de forages au diamant et de levés géophysiques magnétométriques terrestres, TBF et magnétométriques aéroportés. En 1987, le gisement Third Portage, le premier des cinq gisements aurifères actuellement connus à Meadowbank, a été découvert.

Six permis d'exploration ont été acquis en 1989, et la coentreprise a été élargie pour inclure Agnico-Eagle Mines, Hecla Mining Company et Lucky Eagle Mines. Cette coentreprise a réalisé un programme d'exploration détaillé combinant des levés magnétiques au sol et des levés géophysiques électromagnétiques, un carottage de 1 520 m et des travaux de cartographie de surface. Durant les deux années suivantes, les travaux ont été axés surtout sur le gisement Third Portage et sur ses alentours. Trois trous de forage très espacés ont traversé la minéralisation maintenant connue sous le nom de gisement Goose Island.

Agnico-Eagle, Hecla Mining et Lucky Eagle n'ont pas respecté leurs obligations au titre des travaux à exécuter en 1992 et ont cessé d'être partenaires dans la coentreprise.

En 1994, Cumberland s'est joint à la coentreprise en faisant l'acquisition de la participation de 60 % d'Asamera.

Cadre géologique

Les gisements visés par le projet Meadowbank se trouvent dans la sous-province Rae de la province de Churchill occidentale dans le Bouclier canadien. L'unité lithostratigraphique encaissante est du groupe archéen (v. 2,7 milliards d'années) du lac Woodburn qui se présente sous la forme d'un étroit culot de roches supracrustales à structure complexe entre des plutons granitiques. Les roches du groupe du lac Woodburn ont été mises en corrélation avec les unités lithostratigraphiques du groupe de Prince Albert, au nord-est, vers la baie Committee. Les corrélations avec les roches supracrustales situées au sud, dans la zone tectonique Snowbird, près du lac Baker, sont moins claires. Vers le sud, le bassin paléo-protérozoïque de Baker Lake repose en discordance sur le groupe du lac Woodburn.

Le groupe du lac Woodburn est constitué de quartzites, de komatiites, de formations ferrifères, de roches volcanoclastiques felsiques à intermédiaires, ainsi que de roches sédimentaires apparentées. Ces unités sont inégalement déformées et métamorphisées de faciès de schistes verts à faciès de granulites. L'évolution métamorphique régionale est caractérisée par des assemblages de faciès amphibolitiques, au sud du projet Meadowbank. Au nord, les assemblages de faciès de schistes verts contenant du chloritoïde sont prédominantes, ce qui laisse croire que le gisement aurifère Meadowbank se trouve près de la zone de transition entre les schistes verts et les amphibolites. Une surimposition thermométamorphique hudsodienne à faible teneur est indiquée par des micas datant de 1 750 millions d'années, selon la datation au potassium-argon, et l'activité magmatique hudsodienne est attestée par un monzonite de 1 835 millions d'années dans un filon intrusif granitique dont la formation n'est pas encore terminée, au sud de Meadowbank.

Trois principaux incréments de déformation sont préservés dans toute la région Meadowbank. Ces derniers entraînent un plissement ancien serré à isoclinal et une transposition en profondeur (*D1*), un plissement en chevrons subséquent mésoscopique à macroscopique (*D2*) de structures apparentées à *D1*, ainsi qu'une surimposition de crénulation plus modérée (*D3*), qui modifie faiblement les structures *D1-D2*. Les morphologies des éléments structuraux *D1-D3* et leur synchronisation relative sont constantes dans toute la région.

La propriété Meadowbank repose sur un ensemble poly-déformé et complexe de roches supracrustales archéennes qui est dominé par des roches intermédiaires volcanoclastiques et du wacke, avec un degré moindre de formations ferrifères interstratifiées, d'argiloschistes, de schistes ultramafiques et de quartzites.

Exploration

Après avoir pris part à la coentreprise relative à la propriété Meadowbank en 1994, la société a poursuivi jusqu'en 1997 les programmes de forage et de levés géophysiques, y compris de levés magnétiques au sol et des levés max min (méthode Slingram) détaillés. Ces travaux ont délimité avec une précision accrue le gisement Third Portage et définit les limites du gisement Goose Island. Le gisement North Portage a également été découvert et délimité durant cette période. En 1997, Cumberland est devenue le propriétaire exploitant unique du projet lorsqu'elle a acquis la participation de 40 % de Comaplex.

La région Bay Zone a été découverte en 1998. En 1998 et en 1999, des forages totalisant 24 191 m ont été effectués dans 160 trous de forage percés dans l'ensemble des gisements. Les travaux exhaustifs d'excavation en surface entrepris relativement au gisement Third Portage ont pris fin en 1999. Également en 1999, Cumberland a commencé un programme régional de prospection au nord des gisements connus, dans le but de réévaluer la propriété qui avait déjà fait l'objet de travaux d'exploration par la coentreprise initiale. Ces travaux ont révélé l'existence de deux axes minéralisés dans la région Meadowbank et poussé la société à acquérir, le 31 décembre 1999, trois concessions d'exploration minérale (les *concessions d'exploration accordées par NTI*) sur environ 30 000 ha. Ces parcelles de terres jouxtaient les baux miniers entourant les gisements connus de Meadowbank.

En 1999, Cumberland a retenu les services de MRDI (maintenant AMEC) pour exécuter une étude de pré faisabilité relativement aux gisements Bay Zone, Goose Island, North Portage et Third Portage. Les travaux ont compris une estimation des ressources et des réserves minérales et un plan de mine préliminaire combinant des méthodes d'exploitation minière à ciel ouvert et souterraine. Les travaux d'exploration exécutés en 2000 ont porté principalement sur les concessions nouvellement acquises et ont mis l'accent sur le repérage d'une minéralisation située à proximité des gisements Meadowbank existants, qui pourrait faire l'objet d'une exploitation à ciel ouvert. Au printemps, 37 trous de forage ont été exécutés (3 546 m) sur trois indices, dont l'indice Vault. Ces travaux ont mené à la découverte du gisement Vault.

Le programme d'exploration de 2001 a combiné des travaux de préparation de grilles, de levés géophysiques au sol et de forage continu au diamant sur l'indice Vault. Les programmes géophysiques ont compris des levés magnétiques au sol, des levés par polarisation provoquée en fonds de trou et des levés magnétométriques et électromagnétiques aéroportés sur 1 590 kilomètres linéaires. En 2001, 19 trous totalisant 4 044 m ont ciblé des extensions en longueur de direction et en aval-pendage de la minéralisation. Ces travaux ont également rempli des parties du gisement forées en 2000.

Cumberland a de nouveau fait appel à MRDI pour mettre à jour les données sur les ressources géologiques du nouveau gisement Vault en fonction des résultats des forages exécutés en 2000 et en 2001. Ce travail a été terminé en novembre 2001.

En 2002, Cumberland a creusé 66 trous par forage de délimitation au diamant totalisant 8 191 m dans le gisement Vault. La plupart de ces trous ont été creusés pour augmenter la densité d'échantillonnage dans la partie relativement près de la surface du gisement et augmenter les niveaux de confiance en vue de l'étude de faisabilité. De plus, 18 trous totalisant 1 783 m ont été creusés dans le gisement PDF comme suite aux intersections dispersées obtenues en 2000. Ces trous ont permis de délimiter partiellement une nouvelle zone de minéralisation d'importance. Dans la zone Portage, 58 trous totalisant 6 022,5 m ont été creusés. La plus grande partie des forages exécutés dans la zone Portage ont visé la zone Connector nouvellement découverte et les zones intercalaires du gisement North Portage en vue de la préparation de l'étude de faisabilité. Ces forages ont permis de délimiter un gisement unique traversant les zones North Portage et Third Portage et offrant une minéralisation continue sur 1 800 m. Au nombre des autres travaux d'exploration exécutés en 2002, il faut noter l'achèvement d'un vaste programme de forage avec circulation inverse des morts-terrains mis en oeuvre dans la région située entre les gisements Vault et North Portage afin de repérer des anomalies aurifères dans le till directement en aval glaciaire de gisements enfouis. Ces travaux ont permis de définir plusieurs anomalies.

Les travaux d'exploration exécutés en 2003 à Meadowbank visaient à réaliser trois objectifs principaux : (1) l'exécution de forages intercalaires aux gisements Vault, Portage et Goose Island, (2) l'établissement de la cartographie régionale et l'exécution d'autres travaux de suivi sur des cibles repérées dans le cadre du programme de forage avec circulation inverse des morts-terrains mis en application en 2002 et en 2003, et (3) l'exécution de forages additionnels relativement au gisement PDF.

Un total combiné de 165 forages (16 153,5 m) ont été exécutés aux gisements Vault, Portage et Goose Island en 2003, dont cent cinq (9 058 m) à Vault, 55 (6 817,5 m) à Portage et 5 (278 m) à Goose Island. Il s'agissait dans tous les cas de forages intercalaires visant à augmenter le niveau de confiance pour de futures estimations des ressources.

Dix trous totalisant 1 103 m ont été forés pour analyser la zone Wally south, située à 3 km au nord du gisement Vault. Les résultats de ce programme ont permis de préciser les cibles de forage d'exploration de 2004.

En 2003, les forages au diamant exécutés dans la zone PDF ont permis de délimiter davantage le gisement aurifère situé à environ 22 km au nord du campement Meadowbank, sur les rives orientales du lac Pipedream. Du 22 juillet au 1^{er} août 2003, des carottes de diamètre HQ totalisant 912 m ont été prélevées dans sept trous creusés dans la grille PDF. Au total, 438 échantillons prélevés dans le cadre de ce programme ont été envoyés à International Plasma Laboratories, à Vancouver, pour essais. Jusqu'à maintenant, la minéralisation aurifère a été traversée par 23 des 31 trous forés dans la zone du gisement PDF, y compris par le trou PDF03-028 qui a traversé du minerai d'une teneur de 2,54 g/t sur 4,04 m.

La zone minéralisée PDF a été suivie en longueur de direction sur environ 300 m et localement, en aval-pendage, jusqu'à 250 m. Les veines aurifères indiquent une bonne continuité en aval-pendage et sur son axe, mais elles peuvent se rétrécir et s'enfler lorsqu'elles traversent la zone du gisement. Les estimations des ressources présumées du gisement PDF calculées en 2003 font état de 344 000 t d'une teneur de 5,2 g/t d'or, ce qui correspond à un total de 57 511 oz d'or contenu.

Un programme de forage avec circulation inverse a été exécuté entre le 15 avril et le 8 mai 2003, sur une superficie de 12,2 km², relativement à une stratigraphie volcanoclastique prometteuse entre les zones cibles Crown et Longroot. Les programmes de forage avec circulation inverse de 2002 et de 2003 ont permis de recueillir des données sur les grains d'or, sur la composition géochimique du till, la composition géochimique et les données lithologiques du socle rocheux jusqu'à 16,5 km de la ceinture volcanoclastique qui est située au nord des gisements aurifères Portage et Vault et les comprend.

Le programme de forage avec circulation inverse exécuté en 2003 a tenu compte d'une grille de 100 m x 300 m à peu près parallèle à la direction dominante des glaces de 350 °. Un total de 381 trous verticaux (1517,4 m) ont été creusés dans le cadre du programme de forage avec circulation inverse, dont 131 trous (34,4 %) dans la concession d'exploration BL14-99-01, et 250 trous (65,6 %), dans la concession BL14-99-02.

Un total de 414 échantillons de till prélevés dans le cadre du programme ont été soumis à des analyses de grains d'or par Overburden Drilling Management, à Ottawa, ainsi qu'à des essais pyrognostiques pour l'or à partir d'analyses géochimiques ICP d'éléments traces, par International Plasma Labs, à Vancouver, tandis qu'un total de 377 échantillons de socle rocheux ont été soumis à des essais pyrognostiques visant à établir la teneur d'or au moyen d'une analyse ICP de 30 éléments par International Plasma Labs, à Vancouver.

Le programme de forage avec circulation inverse semble être un outil de prospection efficace pour le projet Meadowbank, car il permet l'évaluation systématique de vastes zones de terrains dans un délai relativement court. Le programme a permis de repérer un certain nombre de cibles d'exploration, y compris plusieurs cibles à haute priorité proches du gisement Vault.

Une forte anomalie aurifère a été repérée dans la moraine de la cible Crown. Un échantillon unique a fourni 2 220 grains d'or parfait et modifié (quantité normalisée à 10 kg).

Les quantités élevées d'or (allant jusqu'à 170 ppb), d'arsenic et de zinc dans le socle rocheux et la présence localisée d'échantillons pouvant comporter jusqu'à 909 grains d'or parfait et modifié suggèrent un bon potentiel d'exploration à Longroot.

Minéralisation

La minéralisation aurifère des gisements Meadowbank est étroitement associée à des sulfures, surtout de la pyrite et de la pyrrhotine. Le style et le moment de la minéralisation aurifère indiqués ci-dessous sont fondés sur les observations des gisements encaissés dans la formation de fer rubanée près du lac Third Portage, soit les gisements Portage, Goose Island et Bay Zone, et sur les travaux effectués relativement au gisement encaissé dans un cisaillement, qui a été découvert plus récemment à sept kilomètres au nord, soit le gisement Vault. Les similitudes dans les styles de minéralisation trouvée dans ces gisements démontrent la validité de ces observations dans un contexte régional.

Gisements Goose Island et Portage

Dans le secteur du gisement principal, près du lac Third Portage, la pyrrhotine et la pyrite sont localisées dans deux habitus principaux, surtout en tant que remplacement de la magnétite dans les formations d'oxyde de fer, dans lesquelles les sulfures sont généralement concentrés le long des plans SO//S1 et possiblement S2, dans les flancs de l'anticlinal. Les sulfures se présentent aussi fréquemment, avec plus ou moins de silice, comme remplissage de fractures et sous forme disséminée, à la fois dans la formation ferrière et dans les unités clastiques environnantes. Le contenu total de sulfure varie généralement entre 1 % et 2 % et il peut atteindre environ 10 %. Localement, sur de très courtes largeurs de contenu sulfuré, la proportion de pyrrhotine par rapport à celle de pyrite et le remplacement par rapport à au remplissage des fractures peuvent être plus élevées et variables. Dans les régions de Goose Island et de Third Portage, le remplacement par de la pyrrhotine est dominant, alors qu'à North Portage, c'est le remplacement par de la pyrite qui est dominant. Les teneurs en or augmentent généralement avec la hausse du contenu sulfuré, cependant, il semble n'y avoir aucune corrélation spécifique avec la pyrrhotine ou la pyrite.

Dans les gisements, la plus grande partie de la minéralisation aurifère est contenue dans les formations ferrières (enroulées autour d'un noyau de roches ultramafiques), la minéralisation dans les unités clastiques étant probablement imputable à une remobilisation et à un enrichissement secondaire par des fluides aurifères. L'or est généralement concentré le long du flanc inférieur et dans les zones de la charnière du pli couché, et démontre une excellente continuité à la fois en longueur de direction et en aval-pendage dans les gisements. Les concentrations de sulfures et d'or le long des plans S1 et S2 dans les gisements indique que la plus grande partie de la minéralisation doit s'être produite durant l'événement de déformation D1-D2 (syn D1-D2). Les concentrations ultérieures de pyrite et/ou de pyrrhotine et d'or sont associées à des veines quartzieuses locales qui semblent suivre les plans axiaux des plis F3. Ce genre de minéralisation est probablement attribuable à la remobilisation de l'or préexistant durant l'événement de déformation D-3.

D'une longueur définie de 1,85 km et d'une largeur variant entre 100 m et 230 m, la géométrie des gisements Third et North Portage est constituée d'un pli couché orienté NNO avec des flancs s'étendant vers l'ouest. La zone de la charnière n'est apparente que dans certaines parties en longueur de direction, et le flanc inférieur est préservé tout au long (se séparant en différentes mèches dans la zone de la charnière). Le flanc inférieur, qui est habituellement d'une épaisseur réelle de 6 m à 8 m, peut atteindre jusqu'à 20 m dans la région de la charnière. Un phénomène ultérieur de plissement a créé un effet de « marsouinage » nord-sud sur les unités aurifères. Ce groupe de gisements reste ouvert vers le nord, en profondeur et vers le sud en direction du gisement Goose Island.

La géométrie et le cadre du gisement Goose Island sont semblables, avec une direction générale NNO et une forte inclinaison vers l'ouest. Les zones minéralisées se présentent habituellement sous la forme d'une unité simple près de la surface, se divisant en plusieurs membres en profondeur. Le gisement est actuellement défini dans son axe sur une longueur de 750 m et jusqu'à 500 m en profondeur (principalement dans l'extrémité sud), son épaisseur vraie est comprise entre de 10 m et 12 m (atteignant jusqu'à 20 m localement).

Gisement Vault

La pyrite est le minéral sulfuré aurifère dominant du gisement Vault. Les sulfures sont situés dans diverses stratifications lenticulaires planes, à pente peu profonde, qui sont associées à une zone de déformation présentant généralement une forte foliation (plan SO/S1). La minéralisation est habituellement concentrée dans les unités volcanoclastiques, où les sulfures se présentent sous forme de disséminations plus ou moins fortes et sous forme de remplissages de fractures, les pourcentages variant de 1 % jusqu'à 10 % et 15 %. Des filonnets transversaux ultérieurs de quartz-carbonate comportant de faibles quantités de chalcopryrite et de sphalérite et de galène, ainsi que, par endroits, des grains d'or natif.

Il existe une forte corrélation entre le contenu sulfuré et l'altération à séricite-silice. L'association entre l'altération à séricite et l'or prévaut également dans les unités clastiques minéralisées des autres gisements à Meadowbank. Dans la zone Vault, les formations ferrifères présentent généralement peu de minéralisations aurifères importantes; peut-être, en partie, en raison de leur finesse et de leur discontinuité. La minéralisation aurifère du gisement Vault présente une excellente continuité à la fois dans son axe et en profondeur.

Le gisement Vault est plat avec une orientation définie de 1 100 m à un azimut de 047 ° (MTU – zone 14). Le gisement n'est pas défini en-dessous de son pendage de 22 ° vers le sud-est, mais il a été défini sur 700 m en aval-pendage. Le gisement a été déformé par deux séries de failles normales d'orientation est-ouest et nord-sud, respectivement. La première est légèrement inclinée vers le sud-est, tandis que la seconde est fortement inclinée vers l'est. La principale stratification lenticulaire a une épaisseur moyenne vraie (en fonction d'une enveloppe de 1 g/t) de 8 m à 12 m, atteignant un maximum de 18 m localement. L'épaisseur vraie de la lentille de l'éponte supérieure est en moyenne de 3 m à 5 m (jusqu'à un maximum de 7 m).

Forage

Un total de 678 trous de forage au diamant ont été creusés aux fins de l'estimation des ressources, dont 217 relativement au gisement Vault, 69 relativement au gisement Goose Island, et 392 relativement au gisement Portage. Toutes les données de forage stockées dans la base de données de modélisation des ressources de Meadowbank ont été recueillies à partir de carottages au diamant. Presque tous les trous ont été effectués à l'aide d'équipement de diamètre NQ, à l'exception de 11 trous creusés aux fins d'études métallurgiques et 8 trous creusés aux fins d'études géotechniques pour lesquels de l'équipement plus gros (diamètre HQ) a été utilisé. Boart Longyear Drilling, une entreprise de Saskatoon, en Saskatchewan, a creusé tous les trous de Meadowbank, en utilisant deux appareils de forage LY-38, ainsi que, à partir de 1999, un appareil de forage hydraulique LF70. De l'avis d'AMEC, l'équipement et les méthodes utilisés pour recueillir les carottes à Meadowbank sont conformes aux pratiques courantes de l'industrie.

Arpentage

À Meadowbank, l'arpentage est effectué au moyen d'une station totalisatrice, et les calculs renvoient à une série de points de contrôle liés à une borne géodésique locale.

Toutes les données d'échantillons prélevés par sondages et dans des tranchées relativement aux gisements Goose Island et Portage sont stockées dans la base de données Gemcom avec les coordonnées de quadrillage local de Portage (base géodésique à 022,58 ° du nord géographique) et les coordonnées MTU SGNA 83 zone 14. Toutes les données d'échantillons prélevés par sondages et dans des tranchées relativement au gisement Vault sont stockées dans la base de données Gemcom avec les coordonnées de quadrillage local de Vault (base géodésique à 044,39 ° du nord géographique) et les coordonnées MTU SGNA 83 zone 14.

Emplacements des forages d'ouvertures

À l'exception de certains très vieux trous forés avant 1990, tous les emplacements des ouvertures forées avant l'été 2002 ont été définis le long d'une grille de référence marquée par des jalons en bois et des repères installés dans le cadre de relevés au théodolite. L'arpentage des trous forés avant 1990 a été effectué au moyen d'un compas et d'une chaîne d'arpenteur, et celui des trous forés après le printemps 2002 au moyen d'une station totalisatrice.

À Meadowbank, l'arpentage de la plupart des trous de forage s'est fait à l'aide d'une station totalisatrice après ou pendant le forage. Cependant, les trous de forage des ouvertures pratiqués sur la glace des lacs avant 2002 n'ont pas été arpentés. Des arpenteurs à contrat ont procédé au repérage par groupe des emplacements des trous forés dans le sol avant 2002 au moyen d'une station totalisatrice, après la fin des campagnes de forage. En 2002 et en 2003, le personnel de Cumberland a arpenté les emplacements des trous de forage avec une station totalisatrice tandis que la sondeuse était installée sur le trou.

AMEC a confiance dans l'exactitude des données sur les emplacements des trous de sondage. Puisque Cumberland a utilisé une station totalisatrice pour déterminer avant le forage la position des trous forés sur la glace des lacs avant 2002, le risque lié à l'absence de relevés d'arpentage relatifs à leur emplacement est minimisé.

Orientation des trous d'ouverture

L'orientation des trous d'ouverture creusés en 2002 et en 2003 a été mesurée en étudiant deux points du train de sonde avec une station totalisatrice tandis que la sondeuse était installée sur le trou. Avant 2002, une orientation faussée des ouvertures avait été retenue parce que les trous de sondage des ouvertures avaient été analysés après que la foreuse ait été enlevée du trou. L'orientation faussée reposait sur deux hypothèses selon lesquelles : (1) l'azimut des forages était parallèle à la ligne de référence de la grille balisée par des jalons en bois, et (2) la ligne était correctement située. Pour vérifier la validité de ces hypothèses, AMEC a défini l'écart entre les azimuts étudiés et les azimuts déduits (faussés) des trous forés à Portage en 2002 et en 2003. Il est raisonnablement possible de supposer que les variations de ces azimuts reflètent les variations des azimuts n'ayant pas fait l'objet d'études avant 2002.

Selon AMEC, les déviations des azimuts d'ouverture mesurées en 2002 et en 2003 sont raisonnables et semblables à celles d'autres campagnes de forage de délimitation. AMEC est également d'avis : (1) que les azimuts d'ouverture véritables des trous forés avant 2002 sont probablement dispersés autour de l'azimut faussé avec un même degré de variation et, (2) que cette situation aura peu ou pas d'influence sur la fiabilité des données de sondage de Portage. En raison de la profondeur peu importante des intersections à Portage (66 m en moyenne) et de la pente relativement forte des trous de forage à Portage (-65 ° en moyenne), l'incidence de la variabilité de l'azimut devrait être minime. AMEC est d'avis que, au cours de futures campagnes de forage, Cumberland devrait continuer à étudier l'orientation des trous d'ouverture tandis que la foreuse est placée sur le trou.

Levés en fond de trou

Tous les trous de sondage ont fait l'objet de levés d'orientation en fond de trou à l'aide d'un instrument à enregistrement unique Sperry-Sun. Les données relatives à l'azimut des trous à Goose Island et à Portage n'ont pas été conservées à cause de l'influence des formations de fer rubanées hautement magnétiques sur les lectures. En raison de l'absence de formations de fer rubanées à Vault, certaines des données relatives à son azimut ont été versées dans la base de données.

Des entrepreneurs en forage ont été chargés des levés effectués à l'aide d'instruments Sperry-Sun. Des lectures ont été effectuées à des intervalles de 50 m pendant le forage ou après l'achèvement du forage. Les géologues de Cumberland interprètent les levés et se chargent des rajustements en fonction de la déclinaison magnétique, de la correction des coordonnées MTU et, au besoin, de la rotation de la grille (à Vault seulement).

Un total de 16 trous (11 à Goose Island et cinq à Third Portage) ont été étudiés avec un instrument Light-Log. Cet instrument enregistre la position d'un faisceau lumineux focalisé à la fin d'un tube pour déterminer la courbure du trou, les roches magnétiques ont ainsi aucune incidence sur les résultats.

Procédure de diagrapie des carottes

Les géologues de Cumberland ont procédé à la diagrapie des carottes au campement. Des données sur la lithologie, la minéralogie, l'altération et la structure ont été recueillies régulièrement, ainsi que certains paramètres géotechniques de base comme le RQD, la densité des fractures et la récupération. Les géologues ont indiqué les intervalles d'échantillonnage et attribué des numéros d'échantillon après la diagrapie géologique. Au besoin, des consultants externes ont effectué une diagrapie géotechnique plus détaillée de trous de sondage choisis.

Dans les diagrapies finales, les estimations du pourcentage de sulfure et de minéraux d'altération étaient accompagnées des résultats des essais et de descriptions écrites d'intervalles géologiques uniformes. Les codes d'unités lithologiques contiennent fréquemment des descripteurs du type d'altération. Par exemple, IVsc était un code lithologique utilisé pour les roches de l'intervalle IV comportant une altération sériciteuse. Les combinaisons altération/lithologie ont donné lieu à un grand nombre de codes lithologiques uniques. Les coordonnées des trous et les données sur leur orientation ont également été consignées dans les diagrapies. Pour la plupart des trous, les pellicules utilisées pour les levés effectués au moyen d'instruments Sperry-Sun ont été jointes à la diagrapie initiale.

De l'avis d'AMEC, les installations de diagrapie des carottes qui se trouvent actuellement sur le site sont spacieuses et bien équipées. Les diagrapies de forage sont bien organisées et contiennent suffisamment de détails pour rendre compte adéquatement des caractéristiques géologiques des gisements Meadowbank. Pour réduire le nombre de lithologies et simplifier le codage des intervalles géologiques des essais simples et des essais composés, AMEC recommande de séparer les codes d'altération et les codes lithologiques. AMEC est également d'avis qu'un exemplaire des certificats originaux des essais doit être joint à chaque journal de forage afin de faciliter les contrôles et les vérifications futurs.

Échantillonnage, analyse et sécurité

En règle générale, tous les échantillons sulfurés de Meadowbank ont été prélevés avec un « épaulement » minimum de 1 m de résidus de chaque côté de l'intervalle sulfuré. Les intervalles d'échantillonnage sont soumis à des contraintes géologiques et sont habituellement choisis en fonction du contenu en sulfure ou aux contacts lithologiques. Les échantillons consignés dans la base de données ont une longueur

comprise entre 9 cm et 7,27 m, mais seulement 20 % des échantillons dépassent 1,0 m, et seulement 0,3 % dépassent 2,0 m.

Les sections d'échantillonnage marquées par les géologues durant la diagraphie des carottes ont été séparées en deux sur la longueur au moyen d'un fendeur mécanique de carottes. Une moitié de chaque section a été ensachée à des fins d'analyse et l'autre moitié a été replacée dans la caisse à carottes et conservée aux fins de référence permanente. Les sections d'échantillonnage ont été marquées dans la boîte avec des étiquettes métalliques qui indiquent la longueur de la section et le numéro d'échantillon.

AMEC est d'avis que les méthodes d'échantillonnage respectent les pratiques courantes de l'industrie. Toutes les carottes échantillonnées que AMEC a observées durant la visite du site avaient été séparées avec soin afin de maximiser la représentativité de l'échantillon, c'est-à-dire que toutes les sections de carottes replacées dans les boîtes étaient complètement fendues et d'une taille uniforme.

Aucun renseignement n'est disponible au sujet des protocoles de préparation des échantillons en place avant 1995. De 1995 jusqu'à maintenant, les échantillons étaient préparés au laboratoire International Plasma Laboratory Ltd. (IPL), à Vancouver, en Colombie-Britannique. En vertu du protocole d'IPL, l'échantillon est broyé dans un concasseur à mâchoires jusqu'à ce que 95 % de l'échantillon soit broyé et tamisé à 10 mesh (2 mm). L'échantillon broyé est alors séparé dans un diviseur à riffles de façon à obtenir un sous-échantillon de 250 g, qui a été pulvérisé entièrement jusqu'à ce que 90 % de l'échantillon soit tamisé à 150 mesh (100 µm).

En raison du manque de renseignements sur les protocoles de préparation des échantillons avant 1995, AMEC ne peut se prononcer sur leur pertinence. Pour la période de 1995 à maintenant, AMEC est d'avis que le protocole correspond généralement aux pratiques courantes de l'industrie. Cependant, AMEC est préoccupée par la taille relativement petite du sous-échantillon pulvérisé. Le contenu en or du sous-échantillon peut ne pas être représentatif du contenu en or de l'échantillon complet, ce qui contribue probablement à la faible précision analytique mentionnée plus bas. Avant d'entreprendre des forages intercalaires ou des forages de préproduction, AMEC recommande à Cumberland d'exécuter une étude d'hétérogénéité détaillée pour déterminer la taille minimum des sous-échantillons requise à chaque étape du procédé de préparation et d'analyse des échantillons.

International Plasma Laboratories, de Vancouver, en Colombie-Britannique, a effectué la plupart des analyses avant 1995.

Des programmes AQ/CQ ont été mis en œuvre relativement au projet d'exploitation aurifère Meadowbank en 1998 parallèlement à des études de préfaisabilité qui ont été achevées en 2000. Les protocoles AQ/CQ ont été améliorés en 2001 en prévision de futures études de faisabilité et ils seront maintenus en vigueur tandis que la mise en valeur et l'exploration se poursuivent.

À la demande de Cumberland, MRDI Canada a conçu le premier programme, qui a été instauré en 1998. Le programme comprenait l'insertion, par le laboratoire principal (IPL), des matériaux de référence certifiés au Canmet et d'échantillons de contrôle dans le courant d'échantillonnage. IPL a également préparé des échantillons dédoublés de résidu grossier et fait des essais sur ceux-ci. Des essais de contrôle ont été réalisés sur la pulpe envoyée à un deuxième laboratoire (Chemex). De plus, un nombre limité d'essais de contrôle ont été réalisés en 1998 sur la pulpe et les résidus provenant de matériaux extraits dans le cadre des programmes de forage de 1995, 1996 et 1997.

En 2001, Cumberland a mis en œuvre un programme AQ/CQ plus rigoureux. Ce programme, qui est actuellement en usage, faisait appel à l'insertion de matériaux de référence certifiés de CDN Resource Laboratories Ltd., d'échantillons-témoins et d'échantillons dédoublés (carottes) sur le site. En ce qui a

trait aux essais de contrôle, 5 % des échantillons annuels ont été soumis à un deuxième laboratoire (Acme) à des fins d'analyse. En 2003, la pulpe pour une autre tranche de 5 % des échantillons annuels a été obtenue du laboratoire principal, des nouveaux étalons « en aveugle » ont été insérés, de nouveaux numéros d'échantillons ont été attribués et les échantillons ont été soumis une autre fois au laboratoire principal.

Les résultats des échantillons dédoublés, des essais de contrôle et des essais répétés pour tous les programmes, y compris celui de 2003, ont démontré de manière constante une dispersion non biaisée caractéristique d'une composante en or grossier ou l'effet « pépite ». Les travaux effectués jusqu'à maintenant, y compris l'analyse du niveau AQ/CQ de préfaisabilité en 2000, ont donné lieu à des conclusions semblables. Le caractère non biaisé de la dispersion a été vérifié par la remise à l'aveuglette à IPL et à Chemex, d'échantillons de pulpe testés précédemment en 1998. Les résultats de cette nouvelle remise ont démontré que les résultats inconstants n'étaient probablement pas le résultat d'une faible exactitude ou précision, et que l'or grossier ou libéré était vraisemblablement la cause des résultats irréguliers mais non biaisés des essais dédoublés et de contrôles. Une étude doit être entreprise pour déterminer la taille idéale des échantillons de pulpe. Les résultats de cette étude seront pris en compte dans la préparation de futurs programmes d'exploration et d'échantillons de contrôle de teneur, ce qui permettra d'accroître la précision en réduisant la dispersion.

Le programme AQ/CQ actuel est réputé adéquat, cependant, AMEC recommande les améliorations suivantes :

- Exécuter une étude pour déterminer la taille idéale des échantillons de pulpe pour tout échantillonnage futur relatif au projet Meadowbank. L'analyse d'échantillons fractionnés ou d'échantillons de pulpe de taille optimale aidera à garder une précision acceptable pour les données relatives aux échantillons dédoublés.
- Prendre des mesures plus strictes pour s'assurer que les matériaux de référence certifiés soit remis à l'aveuglette au laboratoire principal.
- Repérer une source de matière témoin dont on a prouvé que la teneur en or n'est pas anormale, de sorte qu'elle permette de détecter plus efficacement une contamination dans la phase de préparation des échantillons.
- Constituer une base de données AQ/CQ exhaustive à l'égard du projet pour centraliser toutes les données. Des membres du personnel responsables de l'AQ/CQ devraient surveiller et mettre à jour cette banque de données, ce qui permettra de contrôler la qualité des services fournis au fil des ans par les laboratoires.

Estimations des ressources minérales et des réserves minérales

L'estimation des ressources minérales de Meadowbank est résumée dans le tableau ci-dessous.

Ressources de Meadowbank

Gisement	Gisement	Tonnes	Teneur	Onces
Portage (teneur de coupure : 1,5 g/t)	Mesurées	1 013 000	5,5	179 000
	Indiquées	10 805 000	4,5	1 563 000
	Sous-total	11 818 000	4,6	1 742 000
	Présumées	774 000	4,3	107 000
Goose Island (teneur de coupure : 1,5 g/t)	Mesurées	0	0,0	0
	Indiquées	1 924 000	4,8	297 000
	Sous-total	1 924 000	4,8	297 000

	Présumées	2 069 000	4,8	319 000
Vault (teneur de coupure : 2,0 g)	Mesurées	38 000	3,4	4 000
	Indiquées	7 905 000	3,6	915 000
	Sous-total	7 944 000	3,6	919 000
	Présumées	2 513 000	3,8	307 000
Tous les gisements	Mesurées	1 051 000	5,4	183 000
	Indiquées	20 634 000	4,2	2 786 000
	Sous-total	21 685 000	4,3	2 998 000
	Présumées	5 356 000	4,3	740 000

Les ressources minérales des trois gisements de Meadowbank ont été estimées à l'aide de modèles de blocs tridimensionnels interpolés avec des méthodes de distance inverse. Les interpolations ont été contraintes par des modèles filaires tridimensionnels solides avec contrôle géologique de la minéralisation.

Cumberland a créé les modèles tridimensionnels solides de la géologie et de la minéralisation pour chacun des gisements de Meadowbank. Ces modèles ont été bâtis en interprétant la géologie et l'étendue de la minéralisation à partir de tracés sur papier de coupes verticales indiquant les données de sondages au diamant. Le personnel de géologie de Cumberland a consigné manuellement les interprétations géologiques, lesquelles comprenaient toutes les caractéristiques lithologiques et structurales. Des précautions ont été prises pour assurer la cohérence des interprétations d'une coupe à l'autre. Des enveloppes d'une teneur de 1 g/t ont été construites avec des méthodes semblables à l'aide, comme principale référence, des intervalles composites minéralisés des trous de sondage au diamant, ainsi que des interprétations géologiques. Aucune épaisseur minimum n'a été prise en considération. Des précautions ont été prises pour réduire la dilution au minimum grâce à l'application de règles constantes. Un maximum de 2,0 m de déchets internes a été permis, à condition que la teneur moyenne pondérée sur la longueur des déchets, plus le(s) résultat(s) des essais extérieurs soient d'au moins 0,9 g/t Au. L'interprétation géologique a eu une incidence importante sur la géométrie des enveloppes, et, en conséquence, ces dernières sont généralement stratoïdes. Cependant, dans certains cas, elles traversent des frontières lithologiques, conformément au modèle actuel de minéralisation épigénétique.

Les représentations sur papier des contours lithologiques et des enveloppes d'une teneur de 1 g/t ont ensuite été numérisés sous forme de polygones à l'aide du logiciel Gemcom©. Les polygones ont été superposées aux composites et aux unités lithologiques des forages, respectivement, et ensuite balayées pour aplanir les contours entre les points de superposition. Les contours (les anneaux en trois dimensions) ont alors été liés ensemble à l'aide de lignes de jonction pour créer des solides tridimensionnels distincts pour chacun de type de roches primaires et des enveloppes d'une teneur de 1 g/t. Des courbes de niveau ont été utilisées pour créer des contours intermédiaires ou pour amincir les extrémités des roches ou des solides d'une teneur de 1 g/t, le cas échéant.

Les modèles de teneur de Meadowbank ont été validés au moyen de quatre méthodes :

1. la comparaison visuelle de sections horizontales ou verticales des composites et des blocs identifiés par des codes de couleur;
2. des comparaisons globales des teneurs moyennes des blocs et des composites;
3. des comparaisons locales des teneurs moyennes des blocs et des teneurs modèles les plus proches d'une série de coupes horizontales ou verticales de chaque gisement; et

4. le changement des contrôles de soutien à l'aide de comparaisons « Herco » de la teneur modèle et des courbes de tonnage par rapport à la teneur et aux courbes de tonnage transformées les plus proches.

Divers facteurs ont été pris en compte dans l'établissement des critères de classement appropriés pour les gisements Meadowbank :

- les exigences et lignes directrices de la NC 43-101 et de l'ICM;
- les observations faites au cours des visites du site effectuées en 2003;
- les analyses de la limite de confiance;
- les critères retenus pour des gisements comparables; et
- les systèmes de classification utilisés par le passé relativement à Meadowbank.

L'excellente qualité des affleurements minéralisés à Portage et à Vault confère un niveau de confiance suffisamment élevé aux matériaux dans les 25 m de ces affleurements pour justifier leur classification en tant que ressources mesurées. Les analyses de la limite de confiance relative à ces deux gisements justifient la classification des matériaux forés avec un espacement de 50 m x 50 m en tant que ressources indiquées. Cependant, la continuité de la teneur et de la minéralisation dans les zones forées avec un espacement supérieur ne peut démontrer de manière suffisante la classification en tant que ressources indiquées, mais, compte tenu du modèle géologique utilisé par Cumberland, cette classification peut être raisonnablement présumée. Par conséquent, ces matériaux peuvent être classés en tant que ressources présumées.

À Goose Island, le manque d'exposition des tranchés et les forages relativement espacés empêche la classification de la minéralisation en tant que ressource mesurée. Les analyses de la limite de confiance indiquent que les parties du gisement forées avec un espacement de 35 m x 35 m peuvent être classées comme des ressources indiquées. Le reste de la minéralisation peut être classé comme ressources présumées. Les critères de classification comme ressource indiquée sont plus nuancés à Goose Island qu'à Portage et à Vault parce que la minéralisation de Goose Island est plus irrégulière.

Exploration et mise en valeur

La société complète actuellement l'étude de faisabilité relative au projet Meadowbank. En mars 2004, la société a fait savoir que l'étude de faisabilité relative à son projet aurifère de Meadowbank ne sera pas terminée comme prévu d'ici la fin du premier trimestre et, qu'en raison des contraintes saisonnières en matière de livraison, ce retard dans l'exécution de l'étude de faisabilité occasionnerait un retard d'un an dans l'avancement prévu du projet. De plus, la société a révisé à la hausse ses estimations préliminaires des coûts en capital relatifs au projet Meadowbank en raison des coûts plus élevés que prévus de la quasi-totalité des éléments requis pour la construction. Entre-temps, la société a formé un comité de gestion présidé par Walter Segsworth (l'un de ses administrateurs) et a entrepris un examen approfondi de tous les aspects de l'estimation préliminaire des coûts en capital. Les travaux se poursuivent sur une vaste gamme de configurations et de scénarios de production dans le but d'établir les paramètres les plus avantageux sur le plan économique pour la mise en valeur d'une mine à Meadowbank.

Le coût prévu du programme d'exploration que la société mettra en oeuvre à Meadowbank en 2004, incluant les deux phases de forages au diamant totalisant 12 000 mètres, est de 4,7 millions de dollars. Ce programme sera axé sur l'élargissement des limites des gisements d'or existants, sur de nouvelles cibles d'exploration et sur la poursuite des travaux d'exploration dans l'axe de la zone aurifère de Meadowbank, qui s'étend sur 25 kilomètres.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

Information annuelle

Les principales données financières suivantes concernant la situation financière et les résultats d'exploitation de la société sont tirées des états financiers vérifiés de la société pour la période de trois exercices terminée les 31 décembre 2003, 2002 et 2001 qui ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces principales données financières devraient être lues avec ces états financiers et les notes y afférentes.

	2003	2002	2001
	\$	\$	\$
Produits d'exploitation	1 556 077	638 254	657 588
Perte découlant des activités poursuivies ⁽¹⁾	13 434 439	8 697 097	1 947 398
Perte découlant des activités poursuivies, par action	0,30	0,26	0,07
Perte nette	13 434 439	8 697 097	1 947 398
Perte par action	0,30	0,26	0,07
Total de l'actif	59 302 768	28 252 472	15 180 719
Total de la dette à long terme ⁽²⁾	549 696	151 223	0
Dividendes en espèces déclarés	S/O	S/O	S/O

Notes :

- (1) La perte diluée par action n'est pas indiquée, puisqu'elle est antidilutive.
(2) Représente les obligations liées aux contrats de location-acquisition

Dividendes

La société n'est assujettie à aucune restriction quant au paiement de dividendes. La société n'a versé aucun dividende au cours des cinq derniers exercices. Actuellement, la société n'a pas l'intention de verser de dividendes puisqu'elle prévoit affecter la totalité des fonds disponibles au financement de la croissance de l'entreprise. Les administrateurs de la société détermineront au moment opportun s'il y a lieu de déclarer et de verser ou des dividendes, en fonction de la situation financière de la société.

RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 est intégré par renvoi dans la présente notice annuelle et peut être consulté à l'adresse www.sedar.com. Ce rapport devrait être lu avec nos états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 qui sont également intégrés par renvoi dans la présente notice annuelle et peuvent être consultés à l'adresse www.sedar.com.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les titres de la société sont inscrits à la cote de la Bourse de Toronto et de l'American Stock Exchange sous le symbole *CLG*.

DIRIGEANTS

Le nom des dirigeants de la société, ainsi que leur municipalité de résidence, le poste qu'ils occupent auprès de la société et leur principale fonction sont présentés ci-après :

Nom et adresse ⁽¹⁾ (municipalité)	Poste	Principale fonction durant les cinq dernières années
John Greig ⁽²⁾⁽³⁾ Delta (C.-B.)	Président du conseil et administrateur	Géologue. Administrateur et président du conseil de Eurozinc Mining Corporation de 1999 à 2001; administrateur et président du conseil de International Vestor Resources Ltd. de 1987 à 1999; et président du conseil de Redfern Resources Ltd. de 1987 à 1999.
Walter Segsworth ⁽³⁾⁽⁴⁾ West Vancouver (C.-B.)	Coprésident du conseil et administrateur	Ingénieur minier. Président de Homestake Mining Company de 1998 à 2001 et auparavant, président de Westmin Resources.
Kerry Curtis Richmond (C.-B.)	Président et chef de la direction et administrateur	Géologue. Président et chef de la direction de la société depuis mars 2003; président et chef de la direction par intérim de la société du 17 octobre 2002 à février 2003; premier vice-président de la société de mai 1998 à octobre 2002; auparavant, vice-président, expansion de l'entreprise, de mars 1995 à mai 1998.
Abraham Aronowicz ⁽²⁾⁽³⁾ Vancouver (C.-B.)	Administrateur	Homme d'affaires indépendant; président de EMTWO Properties Inc., société immobilière, depuis 1982; président de DJA Enterprises, société immobilière, depuis 1985; administrateur de la société depuis le 9 juin 1994; auparavant : administrateur de Redfern Resources Ltd. de 1993 à 2000 et vice-président de 1992 à 2000.
Richard Colterjohn ⁽²⁾ Toronto (Ontario)	Administrateur	Depuis avril 2002, associé directeur de Glencoban Capital Management Inc., entreprise de services bancaires d'investissement; administrateur de UBS Warburg d'avril 1992 à avril 2002, et directeur général, service de financement des entreprises, de UBS Bunting Warburg Inc., d'avril 1999 à avril 2002.
Glen Dickson North Vancouver (C.-B.)	Administrateur	Géologue. Président et chef de la direction de la société de février 1994 à octobre 2002.
John Michael Kenyon ⁽⁴⁾ Vancouver (C.-B.)	Administrateur	Président de Canico Resource Corp. depuis 2001, auparavant, président de Hastings Resources Corp., et auparavant,

Jonathan Rubenstein ⁽²⁾⁽⁴⁾ Vancouver (C.-B.)	Administrateur	président de Sutton Resources Ltd.
		Vice-président, secrétaire et administrateur de Canico Resource Corp. depuis 2001; expert-conseil indépendant auprès de l'industrie minière de 1999 à 2001; administrateur de la société depuis le 20 mai 1983.
Michael L. Carroll Walnut Creek, Californie	Chef de la direction des finances et secrétaire	Expert-comptable (CPA) et conseiller financier. Chef de la direction des finances de la société depuis mai 2003; secrétaire de la société depuis avril 2004; auparavant : conseiller financier indépendant de 2002 à 2003; vice-président, trésorier et administrateur fiscal de Homestake Mining Company de 1991 à 2002; vice-président adjoint de Bond International Gold Inc. de 1987 à 1991; et administrateur fiscal de St. Joe Minerals Corporation de 1983 à 1991.
Brad Thiele Surrey (C.-B.)	Vice-président, mise en valeur du projet de Meadowbank	Ingénieur minier. Vice-président, mise en valeur du projet Meadowbank, depuis 2002 et, auparavant, expert minier indépendant.

Notes :

- (1) Les renseignements sur le lieu de résidence et sur la principale fonction ne sont pas des renseignements dont Cumberland a une connaissance directe. Ces renseignements ont été fournis indirectement par les dirigeants.
- (2) Membre du comité de vérification
- (3) Membre du comité de rémunération
- (4) Membre du comité du régime d'entreprise

Mandats des administrateurs

Nom de l'administrateur	Début du mandat	Expiration du mandat
John Greig	5 décembre 1979	AGA 2005
Walter Segsworth	30 avril 2002	AGA 2005
Kerry Curtis	17 octobre 2002	AGA 2006
Abraham Aronowicz	9 juin 1994	AGA 2004
Glen Dickson	7 mai 1993	AGA 2006
Michael Kenyon	5 décembre 1979	AGA 2004
Richard Colterjohn	5 juin 2003	AGA 2005
Jonathan Rubenstein	20 mai 1983	AGA 2006

Contrôle sur les titres

En date du 30 avril 2003, les administrateurs et les membres de la haute direction de la société détenaient en propriété réelle, directement ou indirectement, un total de 5 195 467 actions ordinaires de la société, soit environ 9,6 % des actions ordinaires de la société émises et en circulation à cette date, ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur ces actions.

Interdiction d'opérations ou faillite d'une société

Jonathan Rubenstein était administrateur de Primero Industries Inc. aux environs de 1998, au moment où Primero Industries Inc. a fait une cession volontaire en faillite.

Michael Kenyon était administrateur de Crown Resources Corp. aux environs du 18 octobre 2001, au moment où Crown Resources Corp. a été soumise à une interdiction d'opérations à la Bourse de Toronto. Les titres de cette société ont été par la suite radiés parce que celle-ci n'avait pas respecté les conditions d'inscription à la cote de cette Bourse.

Sauf tel qu'il est indiqué ci-dessus, aucun autre administrateur, membre de la direction ou actionnaire de la société détenant suffisamment de titres pour influencer de façon importante sur le contrôle de la société n'a été administrateur ou membre de la direction d'un autre émetteur qui, pendant que la personne exerçait cette fonction :

- a) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable refusant à cet émetteur le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation canadienne sur les valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs, ou
- b) a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivi par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux, a intenté des poursuites contre eux, a pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens.

Amendes ou sanctions

Aucun administrateur, membre de la direction ou actionnaire de la société détenant suffisamment de titres pour influencer de façon importante sur le contrôle de la société :

- a) soit s'est vu imposer des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une Autorité canadienne en valeurs mobilières, ou a conclu une entente de règlement avec celle-ci;
- b) soit s'est vu imposer toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

Faillites personnelles

Aucun administrateur, membre de la direction ou actionnaire de la société détenant suffisamment de titres pour influencer de façon importante sur le contrôle de la société n'a, au cours des dix ans précédant la date de la présente notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux,

intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou aucun séquestre, séquestre-gérant ou syndic de faillite n'a été nommé pour détenir ses biens.

Conflits d'intérêts

Certains des dirigeants de la société occupent des postes d'administrateurs ou de membres de la direction d'autres sociétés de ressources naturelles ou détiennent une participation en actions importante dans de telles sociétés et, dans la mesure où ces autres sociétés peuvent être parties à des entreprises auxquelles la société peut participer, les administrateurs de la société peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts lorsqu'ils négocient et concluent les modalités régissant l'importance de cette participation. Dans le cas où un tel conflit d'intérêts survenait lors d'une réunion des administrateurs de la société, l'administrateur qui se trouverait dans une telle situation s'abstiendrait de voter pour ou contre l'approbation d'une telle participation ou de telles modalités. En vertu des lois de la province de la Colombie-Britannique, les administrateurs de la société sont tenus d'agir honnêtement, de bonne foi et aux mieux des intérêts de la société. Pour décider si la société participera à un programme et, le cas échéant, dans quelle mesure elle le fera, les administrateurs de la société tiendront compte en premier lieu du degré de risque auquel la société peut être exposée et de sa situation financière à ce moment-là.

Les administrateurs et les membres de la direction de la société savent que des lois régissent la responsabilité des dirigeants en ce qui a trait aux occasions d'entreprise et que, en vertu de ces lois, les administrateurs doivent déclarer leurs conflits d'intérêts. La société se fondera sur ces lois si l'un de ses administrateurs ou membres de la direction est en situation de conflit d'intérêts ou s'il manque à ses devoirs. Les dirigeants devront faire état de tout conflit d'intérêts conformément à la loi de la Colombie-Britannique intitulée *Company Act*, et ils feront de leur mieux pour adopter, à l'égard d'un tel conflit d'intérêt, un comportement qui satisfasse aux obligations qui leur sont imposées par la loi. Les administrateurs et les membres de la direction de la société n'ont pas connaissance de tels conflits d'intérêts à la date de la présente notice annuelle.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La société fournira à toute personne qui en fera la demande à son secrétaire, au siège social de la société :

1. lorsque les titres de l'émetteur font l'objet d'un placement en vertu d'un prospectus simplifié provisoire ou d'un prospectus simplifié :
 - (a) un exemplaire de la présente notice annuelle de la société, ainsi que les pages pertinentes de tout document qui y est intégré par renvoi;
 - (b) un exemplaire des états financiers comparatifs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003, ainsi que le rapport des vérificateurs s'y rapportant, et un exemplaire des plus récents états financiers intermédiaires déposés;
 - (c) un exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations de la société pour son assemblée générale annuelle de 2003; et
 - (d) un exemplaire de tout autre document qui est intégré par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire ou le prospectus simplifié sans devoir être fourni aux termes des alinéas (a), (b) ou (c);
2. à tout autre moment, un exemplaire de tout document mentionné aux alinéas 1(a), (b) ou (c);

3. des renseignements supplémentaires, notamment des renseignements concernant la rémunération des administrateurs et des membres de la direction et les prêts consentis à ceux-ci, les principaux porteurs des titres de la société, les options d'achat de titres et les intérêts d'initiés dans des opérations importantes, le cas échéant, sont contenus dans la circulaire de sollicitation de procurations pour la plus récente assemblée annuelle de la société. Des renseignements financiers additionnels sont présentés dans les états financiers comparatifs de la société pour son dernier exercice écoulé.